



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## classes préparatoires

Question écrite n° 5961

### Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les conséquences du bizutage du lycée Thiers de Marseille. Les élèves de ce lycée qui ont désobéi au règlement intérieur ont déjà été sanctionnés. En revanche, des déclarations font état d'un transfert des classes préparatoires vers l'université. Ces rumeurs inquiètent la communauté enseignante et perturbent la vie scolaire du lycée. C'est pourquoi il souhaite avoir des précisions sur le fondement de ces informations.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris des mesures pour mettre fin aux pratiques de bizutage qui, sous couvert de rite initiatique, consistent à imposer à des élèves des vexations, humiliations, brimades ou divers actes dégradants. C'est pourquoi des instructions ont été données aux différentes autorités de l'Education nationale afin que ces actes répréhensibles soient réprimés et qu'ainsi notamment, les procédures disciplinaires prévues par la réglementation soient mises en oeuvre à l'encontre de leurs auteurs. C'est conformément à ces instructions que le cas de bizutage signalé en classe préparatoire vétérinaire au lycée Thiers de Marseille a donné lieu à la mise en oeuvre de procédure disciplinaire. Par ailleurs, les rumeurs concernant la suppression des classes préparatoires sont infondées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Renaud Muselier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5961

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 novembre 1997, page 3906

**Réponse publiée le :** 16 février 1998, page 915